



Donnons vie au progrès



COMMUNIQUÉ
DE PRESSE

PARIS

28/07/2020



Certifié avec **wiztrust**

DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 JUILLET 2020

DIVIDENDE ET CONVOCATION D'UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Dans le contexte inédit de crise sanitaire, le conseil d'administration de Bouygues avait annoncé, par communiqué de presse le 1er avril 2020, sa décision de renoncer à proposer une distribution de dividende (2,60 euros par action dont 0,90 euro à titre exceptionnel) et de se réunir, au cours de l'été, pour réévaluer la situation et analyser l'opportunité de proposer la distribution d'un dividende au titre de 2019.

A cette fin, le conseil d'administration de Bouygues s'est réuni le 28 juillet 2020 et a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire le 4 septembre 2020 pour proposer un dividende ramené à 1,70 euro par action au titre de l'exercice 2019.

La situation financière particulièrement solide et le niveau élevé de trésorerie disponible du Groupe permettent d'assurer cette distribution tout en conservant un niveau suffisant de liquidités pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire, développer les activités existantes de Bouygues, et maintenir un faible niveau d'endettement.

Les dates de détachement et de paiement du dividende sont fixées respectivement au 9 et 11 septembre 2020.

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément à ce qui a été annoncé par le président directeur général du Groupe lors de l'assemblée générale du 23 avril 2020 compte-tenu des circonstances exceptionnelles liées à la pandémie de Covid-19, le conseil d'administration, sur recommandation du comité de sélection et des rémunérations, a décidé de baisser de 25 % la rémunération globale 2020 des dirigeants mandataires sociaux.

En conséquence, la rémunération variable annuelle 2020 des dirigeants mandataires sociaux est modifiée comme suit :

- Réduction du plafond de la rémunération variable annuelle à 95 % de la rémunération fixe (contre 160 % auparavant) ;
- Introduction d'un nouveau critère P6 permettant d'apprécier la capacité des dirigeants mandataires sociaux à gérer rapidement et efficacement la crise sanitaire auprès des collaborateurs et des parties prenantes et à en limiter les impacts. Ce critère P6 représentera 30 % de la rémunération fixe et sera apprécié au regard :
 - de la mise en œuvre du plan de continuité et de reprise rapide de l'activité ;
 - de la mise en place de mesures visant à protéger la santé et la sécurité des collaborateurs ;



- de la gestion proactive de la trésorerie et de la liquidité du Groupe ;
- de la capacité d'adaptation dans la gestion des coûts pour limiter les impacts de la crise sanitaire sur les résultats du Groupe.
- Réajustement du poids des critères P1 à P4 faisant suite à la création du nouveau critère P6 ;
- Maintien des objectifs de P1 à P5 définis par le conseil d'administration du 19 février 2020 ;
- Abaissement des seuils de déclenchement rendant la rémunération, au titre des critères P1 à P4, proportionnelle au pourcentage d'atteinte des objectifs.

Les autres éléments de la politique de rémunération pour l'exercice 2020, tels que présentés dans le paragraphe 5.4.1 du Document d'Enregistrement Universel 2019, demeurent inchangés et applicables.

La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux ainsi modifiée sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 septembre 2020.

GOUVERNANCE

Le conseil d'administration a pris acte de la nomination le 4 juin 2020, par le Comité de Groupe et en application des dispositions légales et statutaires, de Béatrice Besombes et de Bernard Allain en qualité d'administrateurs représentant les salariés. Le nombre d'administrateurs de Bouygues passe ainsi de 13 à 14. Par ailleurs, le Conseil a nommé Bernard Allain membre du comité de sélection et des rémunérations, en remplacement de Francis Castagné.

MODALITÉS DE PARTICIPATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 4 SEPTEMBRE 2020

Les modalités de participation à l'Assemblée Générale du 4 septembre 2020 seront disponibles sur bouygues.com dans la rubrique Assemblée Générale et dans l'avis de réunion à paraître au bulletin des annonces légales obligatoires le vendredi 31 juillet 2020.

Les actionnaires auront la faculté de poser des questions par écrit, jusqu'au 31 août 2020 à minuit, à l'adresse électronique : questions.ecrites2020@bouygues.com

À PROPOS DE BOUYGUES

Bouygues est un groupe de services diversifié, structuré par une forte culture d'entreprise et dont les métiers s'organisent autour de trois activités : la Construction avec Bouygues Construction (BTP et Energies & Services), Bouygues Immobilier et Colas (Routes) ; les Télécoms avec Bouygues Telecom et les Médias avec TF1.

CONTACT INVESTISSEURS ET ANALYSTES :
INVESTORS@bouygues.com • Tél. : +33 (0)1 44 20 10 79

CONTACT PRESSE :
presse@bouygues.com • Tél. : +33 (0)1 44 20 12 01